Santé Québec Laurentides

COMMUNIQUÉ

DESTINATAIRES :	Ressources résidentielles clientèle jeunesse
EXPÉDITEUR :	Nathalie Deguire, chef de service Gestion et relations contractuelles des RNI
DATE :	Le 19 juin 2026
OBJET :	**Dépenses scolaires : fournitures et frais scolaires**

Bonjour,

Par la présente, nous vous rappelons les règles en vigueur concernant les dépenses scolaires pour les jeunes hébergés*.

Une avance sera versée avec le paiement du 15 août. Si les dépenses dépassent le montant alloué, l'excédent pourra être remboursé sur présentation de toutes les pièces justificatives requises (factures détaillées, liste des effets scolaires, reçu de paiement, facture de l'école publique, etc.)

- Niveau maternelle / primaire : 177,93 $
- Niveau secondaire : 300,56 $

Il n'est pas nécessaire d'obtenir une préautorisation (PA) avant d'engager certains frais scolaires :

- Frais scolaire de l'école publique
- Fournitures scolaires exigées par l'école publique

Informations importantes :

- Favoriser la réutilisation du matériel scolaire des années précédentes
- Les frais de dîner sont admissibles seulement si l'élève utilise le transport scolaire
- Fournir des factures distinctes (par usager) pour les fournitures scolaires

Non remboursés :

- Sac d'école, sac de sport, souliers de sport, boîte à lunch, serviette, etc.
- Les frais et certaines fournitures d'une école privée

Dépenses nécessitant une préautorisation (PA)

- Activités parascolaires, programmes ou options scolaires, cours d'été ou de rattrapage, maternelle 4 ans, voyage scolaire
- Uniformes exigés et obligatoires par l'école

*s'applique également aux jeunes de 18 à 20 ans qui sont de niveau secondaire, post-secondaire ou aux services éducatifs en formation professionnelle.

Le formulaire de remboursement des frais scolaires suivant doit être utilisé pour chaque usager :
*les anciennes versions ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées

- Demande de remboursement (DRA) scolaire
- Demande de remboursement (DRA) scolaire

Pour toute demande de préautorisation (PA) et question, veuillez communiquer avec notre service :

💻 Courriel : **dra-grc-rni.cissslau@ssss.gouv.qc.ca**
☎ Téléphone : 450-569-2974 poste 74157

Nous espérons que ces informations vous seront utiles dans la gestion des dépenses des jeunes scolarisés.

Allez jeter un coup d'œil à la section dédiée à la documentation utile aux ressources d'hébergement du site internet http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/soins-et-services/ressources-dhebergement/